

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

La Liberté
Attn. : Philippe CASTELLA
Rédacteur parlementaire
Bd de Pérolles 42
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 6 mars 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190306DE_PC.pdf

(A) Mandat alimentaire avec soupçon de conflit d'intérêt ou (B) Rumeur fondée d'une action caritative prestigieuse de Doris LEUTHARD

Monsieur Philippe CASTELLA,

Vendredi 1^{er} mars, comme de nombreux citoyens, j'ai découvert au téléjournal de 12h45 présenté par Romaine Morard, votre débat télévisé avec Bernard Wuthrich sur :

« LA RECONVERSION De Doris LEUTHARD » (Voir¹ RTS REPLAY)

Vous n'avez abordé qu'un aspect de cette reconversion de Doris LEUTHARD, soit le point (A) ci-dessus, sans parler du point (B), qui est cette rumeur fondée d'une action caritative prestigieuse de Doris Leuthard. Cette « *action caritative prestigieuse* » aurait dû être mise en opposition au « *soupçon d'intérêt de conflit* » pour préserver l'image positive de Doris Leuthard.

Comme vous n'êtes pas forcément au courant du point (B), lequel fait partie des affaires dévoilées ces derniers temps, avec en particulier le Conseiller national Philippe BAUER mis en cause pour avoir donné² des avantages aux membres de confréries d'avocats, je résume ci-dessous les points (A) et (B).

Vous pourrez ainsi aussi aborder et traiter ce second point (B) dans le contexte actuel des prochaines élections fédérales. C'est une information capitale pour tous les citoyens qui réclament de la transparence de la Presse et qui veulent des élus qui ne font plus du trafic d'influence.

Je copie aussi le journaliste Bernard Wuthrich pour qu'il puisse informer les électeurs de manière impartiale lors des prochaines élections sur ces zones d'ombre qui entourent certains parlementaires.

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/rendez-vous-de-la-presse-la-reconversion-de-doris-leuthard-philippe-castella-la-liberte-et-bernard-wuthrich-le-temps-debatten?id=10257137>

² http://www.swisstribune.org/doc/190306DE_IG.pdf

POINT A

Du manque de prestige du mandat pris par Doris LEUTHARD

Dans le débat télévisé vous dites que vous vous attendiez que Doris LEUTHARD prenne un mandat beaucoup plus prestigieux et que vous étiez déçu parce qu'elle a pris ce mandat COOP pour compenser les pertes de son revenu que sa retraite lui impose.

Citation :

« Le mandat très alimentaire pris par Doris LEUTHARD pour compenser les pertes de son revenu que sa retraite lui impose »

Du soupçon de conflit d'intérêt avec l'image dégradée des Politiciens avec toutes les affaires dévoilées ces derniers temps

Dans ce débat, vous avez rappelé que l'image des politiciens s'est passablement dégradée avec toutes les affaires dévoilées ces derniers temps. Vous constatiez que Doris LEUTHARD, qui avait une image positive, avait pris un mandat où il y avait un sérieux soupçon de conflit d'intérêt.

Citation :

« Aujourd'hui, l'image des politiciens en général est passablement dégradée. Il n'y a pas besoin de parler de toutes les affaires qui ont été dévoilées ces derniers temps et c'est pour cela qu'on a besoin aussi d'une image positive ! A ce titre Doris LEUTHARD bénéficiait vraiment d'une image très positive..... on en attendait plus, et quelque chose de plus prestigieux»

La journaliste Romaine Morard a alors interviewé le journaliste Bernard Wuthrich sur les soupçons d'un conflit d'intérêt qui auraient conduit Doris Leuthard à prendre ce mandat. Soit tout le contraire de l'image positive et prestigieuse que vous attendiez.

Citation :

« Soupçon d'un conflit d'intérêt..... »

COMMENTAIRES SUR LE POINT A

Doris LEUTHARD n'a pas d'enfants. Elle touche déjà une rente³ de 226 000 CHF. Soit un salaire que la grande majorité de ses électeurs n'ont pas, alors qu'ils ont des charges de famille. Il faut observer qu'elle n'a aucun besoin de compenser les pertes de son revenu.

Au contraire, pour maintenir son image positive, elle devait faire une action qui la rapproche du peuple et de tous ceux qui en Suisse sont en situation d'endettement, parce que leur salaire est insuffisant.

Lors du téléjournal de 19h30, lundi 4 mars, cette situation de rente insuffisante pour une partie de la population a fait l'objet d'un débat au parlement commenté par Darius ROCHEBIN sous le titre :

« Surendettement: le parlement divisé sur les mesures pour réduire le poids de la dette »

Voir RTS replay⁴ du lundi 4 mars 2019.

Doris Leuthard, qui s'est battue contre « No Billag » pour avoir plus d'égalité sociale, aurait justement pris ce mandat de la COOP pour donner un exemple d'action caritative aux anciens magistrats, voir B.

³ <https://test.20min.ch/ro/news/suisse/story/Ce-que-Doris-Leuthard-va-toucher-avec-Bell-et-Coop-21892008>

⁴ <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/surendettement-le-parlement-divise-sur-les-mesures-pour-reduire-le-poids-de-la-dette?id=10264361>

POINT B

De l'affaire des avantages accordés par les Bâtonniers aux membres de confréries d'avocats

Parmi les affaires récemment sorties au Parlement, vous avez peut-être entendu parler de la demande⁵ d'enquête parlementaire et de son traitement fait par Me François de ROUGEMONT qui est devant les Commissions de gestion. D'ailleurs, je vous donne un scoop, Valérie Piller Carrard qui s'est engagée à répondre ne l'a pas encore fait. Voir courrier⁶ daté du 13 février 2019.

Non seulement Doris Leuthard était au courant de cette demande d'enquête parlementaire, mais elle a entendu un enregistrement caché qui montrait que ces relations liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux étaient utilisées pour faire du chantage professionnel au limogeage.

En particulier, Doris Leuthard sait que le soussigné a été limogé suite à ce qu'il a refusé de céder à ce chantage. Elle sait que le soussigné n'a pas touché une rente de 226 000 CHF, suite à cet acte de banditisme d'Etat dont l'un des acteurs n'était autre que le Bâtonnier Philippe BAUER. Doris LEUTHARD a regretté de ne rien pouvoir faire en tant que Conseillère fédérale.

De la rumeur, fondée sur un enregistrement caché, « d'une action caritative prestigieuse » de Doris Leuthard, plutôt qu'un « mandat alimentaire avec soupçon de conflit d'intérêts »

Suite aux affaires de politiciens dévoilées ces derniers temps, vous avez peut-être entendu parler du: PROJET⁷ D'INITIATIVE D'UNE LOI POUR LA SURVEILLANCE DES SERMENTS DES ELUS ET DES MAGISTRATS PAR LE PEUPLE AVEC MESURE CURATIVE

Cette loi, qui doit permettre de réduire le pouvoir des élites corrompues au profit du pouvoir des élites respectueuses de la Constitution fédérale, prévoit que les magistrats qui ont abusé de leur pouvoir devraient aider à financer la réparation des dommages subis par les victimes.

Il y a la rumeur que Doris LEUTHARD, avocate, qui est en possession de cet enregistrement qui montre comment des élus, comme Philippe BAUER, ont accordé des avantages aux membres de confréries d'avocats, a pris la décision de faire une action caritative prestigieuse pour donner l'exemple.

Comme sa rente lui suffit amplement et qu'elle sait que des citoyens ont eu leur droit violé par des magistrats et des élus qui ont abusé de leur pouvoir, elle a pris ce mandat COOP pour participer à la réparation des dommages des victimes d'abus d'Autorité.

Elle ne va pas utiliser cet argent pour compléter sa rente, mais elle va donner l'exemple en versant l'intégralité de ces mandats COOP dans un fonds privé pour réparer les dommages causés par des élites corrompues. Vous trouverez plus de détails sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Si cette rumeur, qui correspond à son image positive, est fondée, il est important que vous en parliez. Il est aussi très important que vous parliez des avantages qu'a accordés Philippe BAUER aux membres de confréries d'avocats pour leur permettre de commettre de la criminalité en toute impunité.

Veuillez agréer, Monsieur Philippe CASTELLA, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190306DE_PC.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/181030DE_VP.pdf

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/190213DE_VP.pdf

⁷ http://www.swisstribune.org/doc/LSSEMP_19.pdf